

**EB29.R44      Décennie des Nations Unies pour le développement: Résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale**

Le Conseil exécutif,

Ayant étudié le rapport du Directeur général sur la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la décennie des Nations Unies pour le développement,

1. **EXPRIME** sa satisfaction de la décision prise par l'Assemblée générale, qui tient compte de la relation directe existant entre les facteurs économiques, sociaux et sanitaires dans le développement des pays économiquement peu développés;
2. **PRIE** le Directeur général de coopérer avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la mise au point des propositions envisagées dans la résolution en vue d'intensifier l'action dans le domaine du développement économique et social;
3. **PRIE** le Directeur général d'exprimer, dans les suggestions qu'il présentera au Secrétaire général, l'intérêt qu'attache l'Organisation mondiale de la Santé aux objectifs et aux éléments du programme des Nations Unies relatif à la décennie pour le développement,<sup>1</sup> notamment en ce qui concerne:

- a) « Les mesures propres à accélérer l'élimination de l'analphabétisme, de la faim et de la maladie, qui affectent gravement la productivité des habitants des pays peu développés; »
- b) « La nécessité d'adopter de nouvelles mesures et d'améliorer les mesures existantes pour donner une impulsion plus grande encore à l'enseignement en général et à la formation de spécialistes et de techniciens dans les pays en voie de développement, avec le concours, le cas échéant, des institutions spécialisées et des Etats qui peuvent fournir une assistance dans ces domaines, ainsi qu'à la formation de personnel national compétent dans les domaines de l'administration publique, de l'enseignement, de la technique, de la santé et de l'agronomie; »
- c) « L'intensification de la recherche et de la démonstration, ainsi que d'autres efforts pour exploiter les possibilités scientifiques et technologiques qui paraissent devoir permettre d'accélérer considérablement le développement économique et social; »
- d) « La nécessité de passer en revue les moyens permettant de rassembler, de collationner, d'analyser et de diffuser les statistiques et autres données nécessaires pour organiser le développement économique et social et mesurer constamment les progrès réalisés vers les objectifs de la décennie; »
- e) « Les moyens par lesquels les Nations Unies peuvent encourager et aider à atteindre les objectifs de la décennie, grâce aux efforts combinés des institutions nationales et internationales, tant publiques que privées; »

4. RECOMMANDE, en ce qui concerne les aspects sanitaires de développement économique et social accéléré, que les gouvernements participent à ces programmes, avec l'assistance de l'Organisation mondiale de la Santé s'ils le désirent, en entreprenant un programme de santé publique de dix ans qui ait certains buts précis orientés vers l'élévation du niveau de santé des populations, tels que:

- 1) établir des plans nationaux de développement des programmes de santé publique pour la décennie, en coordonnant ces programmes avec tous autres plans apparentés dans les domaines social et économique;
- 2) concentrer les efforts sur l'enseignement et la formation de personnel professionnel et auxiliaire afin de renforcer les services de santé, avec fixation d'objectifs précis et mesurables pour chaque catégorie de personnel selon les besoins déterminés à l'avance dans chaque cas;
- 3) adopter comme base de référence certains indices de la situation sanitaire actuelle à l'aide desquels on pourra évaluer les progrès réalisés vers certains objectifs déterminés à l'avance comme devant être atteints à l'issue de la décennie;
- 4) consacrer une proportion accrue des ressources nationales à la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé;

5. PRIE instamment les institutions et les gouvernements qui sont en mesure de prêter assistance aux pays en voie de développement d'accroître l'aide fournie en matière de santé, de manière à accélérer le progrès économique et social.